

Descriptif plaines

Les plaines de vacances accueillent vos enfants du lundi au vendredi, pendant les congés scolaires de deux semaines ou plus (vacances d'Automne, d'Hiver, de Carnaval, de Printemps et d'Été).

Organisées dans les établissements scolaires de la Ville de Bruxelles, elles permettent à vos enfants de passer leurs vacances dans un cadre convivial en goûtant aux joies de la vie en collectivité. Autour d'un thème, les animateur-trice-s organisent des activités ludiques avec des petits groupes.

Les plaines de vacances valorisent l'amusement, la détente et la convivialité mais elles favorisent également l'autonomie, la responsabilité et la conscience de soi dès le plus jeune âge.

Afin de limiter vos déplacements, vous avez la possibilité de déposer vos enfants soit directement sur le lieu de la plaine, soit dans un "centre d'accueil". Ceux-ci accueillent vos enfants le matin (**voir horaires en pages 31 pour les plaines d'automne et d'hiver**) ; les enfants prennent alors le bus vers la plaine de vacances où sont organisées les activités pendant la journée. Lorsque les activités sont terminées, en fin d'après-midi, les enfants reprennent le bus en direction du "centre d'accueil".

✳ Plaines

🚌 Centres d'accueil (cfr p.22-23-25-26)





Le monde des sorciers!

Apprentis sorcières et sorciers, à vos baguettes magiques!

Cet automne, nous plongerons dans un univers où tout deviendra possible. La magie s'invite pour des journées pleines de surprises, de rires et d'aventures enchantées !

Au programme : nous apprendrons de puissants sortilèges, nous nous initierons aux potions magiques, nous partirons à la chasse aux créatures fantastiques et nous participerons à de grands jeux ensorcelés...

Chaque journée sera une nouvelle aventure : nous éveillerons notre curiosité, nous stimulerons notre imagination et nous partagerons des moments uniques avec de nouveaux amis.

Nous créerons, nous nous émerveillerons... et nous repartirons avec des souvenirs magiques pleins la tête.

plaines Automne

Modalités pratiques en fin de section

Du lundi 20 octobre au vendredi 31 octobre 2025

Attention : Inscription obligatoire avant le 26 septembre 2025

Plaine Pagodes I

Enfants de 3 à 6 ans

✳ *École maternelle des Pagodes
Avenue de Versailles, 89
1020 Bruxelles*

Plaine Pagodes II

Enfants de 6 à 12 ans

*École primaire des Pagodes
Avenue des Pagodes, 305
1020 Bruxelles*

Plaine Croisée des Chemins I et II

Enfants de 3 à 12 ans

✳ *École À la Croisée des Chemins
Avenue des Croix de Guerre, 78/80
1120 Bruxelles*



plaines Automne

Modalités pratiques en fin de section

Plaine Magnolias I

Enfants de 3 à 6 ans

- ☀ *Ecole maternelle des Magnolias
Av. Impératrice Charlotte, 2
1020 Bruxelles*

Plaine Emile André I

Enfants de 3 à 6 ans

- ☀ *Ecole fondamentale Emile André
Rue haute, 107
1000 Bruxelles*

Plaine Eclusier Cogge I

Enfants de 3 à 6 ans

- ☀ *Ecole Maternelle de l'Eclusier Cogge
Rue de l'éclusier Cogge, 14
1000 Bruxelles*

Plaine Adolphe Max I et II

Enfants de 3 à 12 ans

- ☀ *Ecole maternelle Adolphe Max
Boulevard Clovis, 42 - 1000 Bruxelles
Ecole primaire Adolphe Max
Rue Charles Quint 31, 1000 Bruxelles*

Plaine Magnolias II

Enfants de 6 à 12 ans

- ☀ *Ecole primaire des Magnolias
Av. des Magnolias, 1
1020 Bruxelles*

Plaine Robert Catteau II

Enfants de 6 à 12 ans

- ☀ *Ecole primaire Robert Catteau
Rue Ernest Allard, 49
1000 Bruxelles*

Plaine Allée Verte II

Enfants de 6 à 12 ans

- ☀ *Ecole Primaire de l'Allée verte
Rue masui, 73
1000 Bruxelles*

Centre d'accueil Haren I et II

Enfants de 3 à 12 ans



- École fondamentale de Haren
Rue de la Paroisse, 34
1130 Bruxelles*



plaines hiver

Modalités pratiques en fin de section

Street Plaines

Cet hiver, nous plongerons au cœur d'un univers vibrant et créatif : le *Street Art* !

Munis de pinceaux, de peinture et de craies multicolores, nous libérerons notre imagination.

Chaque journée sera une nouvelle occasion de marquer notre empreinte artistique, en jouant avec les formes, les couleurs et les textures.

Nous partirons à la découverte d'artistes inspirants et explorerons une multitude de formes d'expression urbaine : arts visuels, danse, musique, poésie, et bien plus encore.

Ensemble, nous créerons un projet collectif unique qui fera rayonner la plaine de mille couleurs.

Nous rirons, échangerons nos idées et encouragerons la créativité de chacun pour faire naître des créations originales et pleines de vie.



Du lundi 22 décembre 2025 au vendredi 02 janvier 2026

Les plaines seront fermées le jeudi 25 décembre 2024 et le jeudi 1er janvier 2025 (jours fériés)

Attention: Inscription obligatoire avant le 28 novembre 2025



Plaine Croisée des Chemins I et II

Enfants de 3 à 12 ans

- * École À la Croisée des Chemins
Avenue des Croix de Guerre, 78/80
1120 Bruxelles

Plaine Tivoli I et II

Enfants de 3 à 12 ans

- * Ecole fondamentale du Tivoli
Rue Claessens, 59
1020 Bruxelles

Plaine Magnolias I

Enfants de 3 à 6 ans

- * Ecole maternelle des Magnolias
Av. Impératrice Charlotte, 2
1020 Bruxelles

Plaine Magnolias II

Enfants de 6 à 12 ans

- * Ecole primaire des Magnolias
Av. des Magnolias, 1
1020 Bruxelles

plaines hiver

Modalités pratiques en fin de section

Plaine Jardin aux fleurs I

Enfants de 3 à 6 ans

- ☀ *Ecole maternelle Jardins aux Fleurs*
Rue des six-jetons, 60 -
1000 Bruxelles

Plaine Léon Lepage II

Enfants de 6 à 12 ans

- ☀ *Ecole primaire Léon Lepage*
Rue des Riches-Clares, 30
1000 Bruxelles



Plaine Adolphe Max I et II

Enfants de 3 à 12 ans

- ☀ *Ecole maternelle Adolphe Max*
Boulevard Clovis, 42 - 1000 Bruxelles
Ecole primaire Adolphe Max
Rue Charles Quint 31, 1000 Bruxelles

Centre d'accueil Haren I et II

Enfants de 3 à 12 ans

- 🚌 *École fondamentale de Haren*
Rue de la Paroisse, 34
1130 Bruxelles

Le règlement des activités est disponible sur simple demande au Secrétariat des activités de vacances.

Inscriptions

Qui?

Les plaines sont accessibles aux enfants de 3 à 12 ans (enfants propres et scolarisés en maternelle et en primaire) qui satisfont à au moins une des conditions suivantes :

- être domicilié-e sur le territoire communal de la Ville de Bruxelles (codes postaux : 1000 - Bruxelles, 1020 - Laeken, 1120 - Neder-Over-Hembeek, 1130 - Haren) ;

OU

- fréquenter une école située sur ce même territoire communal (une preuve d'inscription et de fréquentation de l'école est nécessaire) ;

OU

- avoir un parent membre du personnel communal de la Ville de Bruxelles.

Comment s'inscrire ?

Inscription(s) obligatoire(s) pour tous les enfants
jusqu'au **26 septembre 2025** au plus tard pour l'Automne
jusqu'au **28 novembre 2025** au plus tard pour l'Hiver

1. Complétez notre formulaire en ligne: www.jeunesseabruelles.be

2. Complétez le bulletin d'inscription ci-joint (page centrale) et faites-le nous parvenir soit :

- par courriel (jeunesse.asbl@brucity.be);
- par courrier (Av. de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles);
- ou en vous rendant directement dans nos bureaux (Av. de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles).

Attention: si vous ne souhaitez pas maintenir votre demande d'inscription, merci de vous référer à la procédure d'annulation décrite en page 30 "Comment annuler".

Un dossier de confirmation sera envoyé à chaque participant-e. Vous y trouverez un bulletin de virement pour effectuer le paiement (nous insistons pour que le paiement soit effectué par virement dans les délais exigés) ainsi que plus de précisions concernant le matériel à apporter. Dans ce courrier, vous trouverez également une fiche santé et une autorisation parentale. Ces documents doivent être complétés et remis **le premier jour** au responsable en charge de l'accueil.

Les enfants qui nécessitent une attention médicale particulière (allergie, diabète, épilepsie, maladie chronique...) doivent obtenir un accord préalable écrit du Secrétariat des activités de vacances. Tout traitement médical devra obligatoirement être accompagné d'une prescription médicale valable ainsi que de la posologie et de la durée du traitement. Les enfants ayant des allergies ou intolérances alimentaires devront apporter leurs propres aliments de substitution.

modalités pratiques Plaines

Tarifs

Tarif des plaines de vacances, exclusivement par semaine complète :

	Semaine de 5 jours (sans jour férié)	Semaine de 4 jours (avec 1 jour férié)
Tarif plein :	30€	24€
Tarif préférentiel* :	10€	8€
Tarif social** pour les familles bénéficiant du tarif social :	5€	4€

***Le tarif préférentiel** est réservé aux parents habitants de la Ville de Bruxelles (codes postaux 1000, 1020, 1120, 1130) ou membres du personnel communal

***Le tarif social** est octroyé uniquement aux habitant-e-s de la Ville de Bruxelles (1000, 1020, 1120, 1130) qui ont un faible revenu, sur demande écrite préalable accompagnée d'une composition de ménage récente ainsi que :

d'une attestation de prise en charge du CPAS de Bruxelles

OU

d'une preuve de revenus (chômage, mutuelle, salaire) des trois derniers mois.

Il est octroyé par année scolaire, du 1er septembre au 31 août et doit donc être renouvelé chaque année.

La demande doit nous parvenir, au plus tard, un mois avant le début des activités. Le tarif préférentiel reste d'application tant que le tarif social n'a pas été accordé.

La demande de tarif social doit être introduite par écrit accompagnée d'une composition de ménage récente ainsi que d'une attestation de prise en charge par un CPAS de la ville ou d'une preuve de revenus des 3 derniers mois. Cette demande doit être adressée à l'attention de Mme Faouzia HARICHE, Échevine de l'Instruction Publique, de la Jeunesse et des Ressources Humaines - Secrétariat des activités de vacances - Jeunesse à Bruxelles asbl - Av. de l'Héliport, 56 - 1000 Bruxelles.

Comment payer?

Paiement après réception de la confirmation d'inscription par virement bancaire.

Que comprend le tarif ?

Le tarif comprend : le repas chaud, le goûter, les activités, les excursions et l'éventuel transport en bus assurant la liaison entre le centre d'accueil et la plaine.



modalités pratiques Plaines

Comment annuler ? ⚠ **Frais d'annulation tardive**

Dès l'instant où vous ne souhaitez plus maintenir votre inscription, il est impératif de le faire savoir **par écrit au secrétariat des activités de vacances minimum 5 jours ouvrables avant la date du début de l'activité**, que le paiement ait ou non été effectué, que l'inscription ait ou non été confirmée. Dans ce cas, aucun frais ne vous seront réclamés.

Dans le cas contraire*, des frais vous seront facturés :

- Pour une semaine de 5 jours : 60€ pour le tarif plein, 20€ pour le tarif préférentiel ou 10€ pour le tarif social ;
- Pour une semaine de 4 jours : 48€ pour le tarif plein, 16€ pour le tarif préférentiel ou 8€ pour le tarif social ;
- Pour une semaine de 3 jours : 36€ pour le tarif plein, 12€ pour le tarif préférentiel ou 6€ pour le tarif social

Par ailleurs, l'éventuelle inscription aux semaines suivantes ou à d'autres activités (stages - séjours) sera automatiquement annulée.

Pour rappel, le coût moyen réel d'une semaine en plaine de vacances est de 200€. L'engagement de moniteur-euse-s, les réservations de bus, d'excursions, de repas,... étant faits sur base du nombre d'inscriptions, dans un souci de bonne gestion, nous insistons sur la nécessité de prévenir au plus tôt en cas d'annulation afin que nous puissions nous adapter.

**sauf sur présentation d'un certificat médical de l'enfant au secrétariat des activités de vacances.*



Horaires*



Plaines

Accueil directement sur le lieu de plaine :

Le matin : de 7h00 à 8h45

Le soir : de 16h30 à 18h00



Centres d'accueil

Liaison en bus vers le lieu de plaine

Le matin : de 7h00 à 8h00

Le soir : de 17h00 à 18h00

*Pour une question d'organisation et, surtout, de sécurité, **ces horaires doivent être scrupuleusement respectés**. En cas de retard, l'accès à la plaine vous sera refusé. De même, vous devez aller rechercher vos enfants à l'endroit où vous les avez déposés le matin. Il n'est pas possible de changer de centre d'accueil au cours de la journée.

Matériel et effets personnels

Nous vous suggérons d'étiqueter tous les objets et vêtements de vos enfants.

Les téléphones portables et autres objets électroniques sont déconseillés pendant les activités.

Les enfants n'ont pas besoin d'argent de poche.

Les organisateur-trice-s ne seront pas tenu-e-s pour responsables en cas de perte ou de vol. Si un objet est trouvé, celui-ci sera remis au Secrétariat des activités de vacances.

Pour les enfants de maternelle (3 à 6 ans), prévoyez des vêtements de rechange ainsi qu'une couverture pour la sieste.

